

## Auteurs

Pierre Le Bras  
Alice Billot-Grasset

## Partenaires

Céline Castel



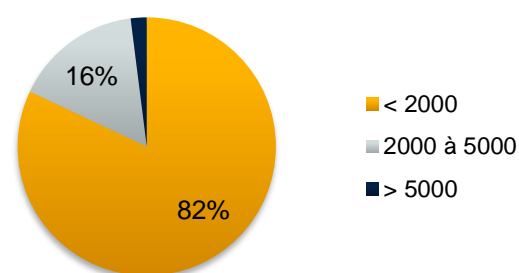
## Quelles communes ?

### Type d'EPCI

- ▶ 80% de communauté de communes
- ▶ 20% de communauté d'agglomération



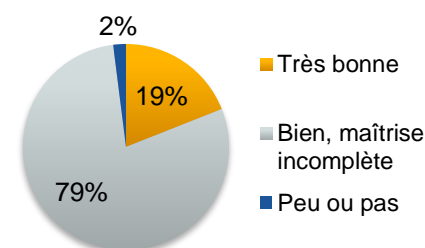
### Répartition du nombre d'habitants



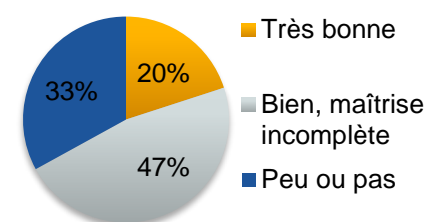
## Commande publique

### Connaissances

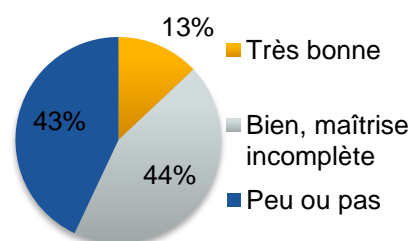
- ▶ Près de 80% des communes ne maîtrisent pas le dispositif des marchés publics simplifiés



- ▶ Les obligations de dématérialisation des marchés publics sont très bien connues de 20% des communes



- ▶ Les obligations de publication des données essentielles de la commande publique sont très bien connues dans 13% des communes

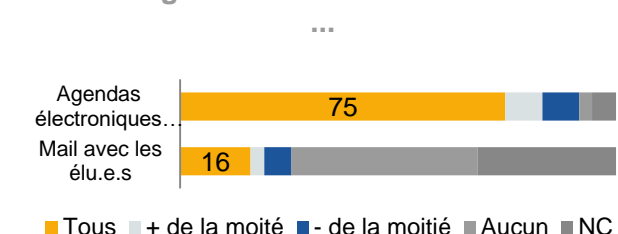


## Au sein de la mairie

### Équipements et usages

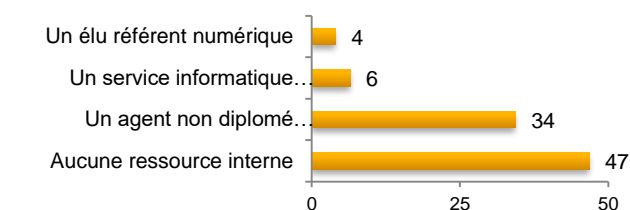
- ▶ Les agendas électroniques sont utilisés par les 3/4 des agents administratifs

#### Les agents administratifs utilisent



- ▶ La moitié des mairies ne dispose d'aucune ressource en interne

#### Ressources disponibles en mairie



## À retenir

- ▶ Si les mairies forment régulièrement les personnels (>50%), moins de 10% le font systématiquement
- ▶ Les principaux freins à une commande publique dématérialisée sont le fait que les entreprises locales n'utilisent pas la solution de dématérialisation (54%) et la non maîtrise de la plateforme en mairie (53%)

## Auteurs

Pierre Le Bras  
Alice Billot-Grasset

## Partenaires

Céline Castel



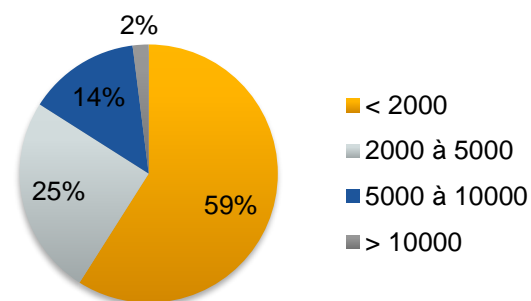
## Quelles communes ?

### Type d'EPCI

- ▶ 54% de communauté de communes
- ▶ 46% de communauté d'agglomération



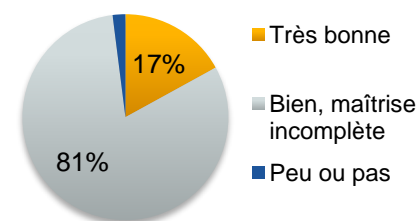
### Répartition du nombre d'habitants



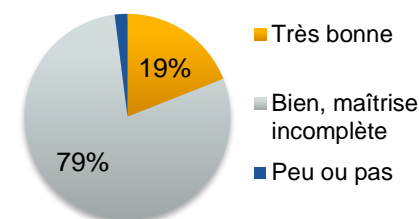
## Commande publique

### Niveau de connaissances

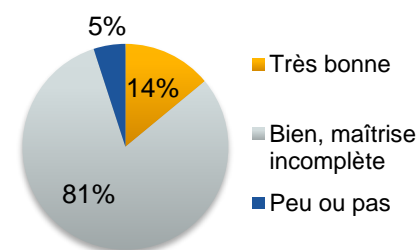
- ▶ Comme dans les communes isolées, près de 80% des communes ne maîtrisent pas le dispositif des marchés publics simplifiés



- ▶ Les obligations de dématérialisation des marchés publics sont très bien connues de moins de 20% des communes



- ▶ Les obligations de publication des données essentielles de la commande publique sont connues dans 80% des communes

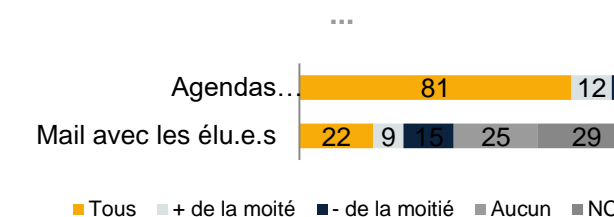


## Au sein de la mairie

### Équipements et usages

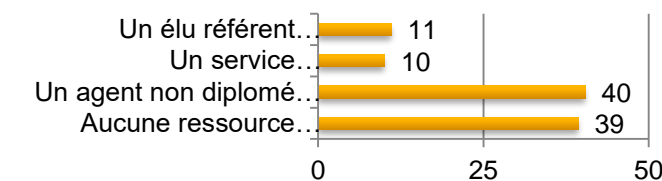
- ▶ Les agendas électroniques sont utilisés par près des 3/4 des agents administratifs

#### Les agents administratifs utilisent



- ▶ 40% des mairies ne disposent d'aucune ressource en interne pour l'informatique

#### Ressources disponibles en mairie



## À retenir

- ▶ Si les mairies forment régulièrement les personnels (>50%), moins de 10% le font systématiquement
- ▶ Les principaux freins à une commande publique dématérialisée sont la non maîtrise de la plateforme en mairie (55%) et le fait que les entreprises locales n'utilisent pas la solution de dématérialisation (53%)



## Auteurs

Pierre Le Bras  
Alice Billot-Grasset

## Partenaires

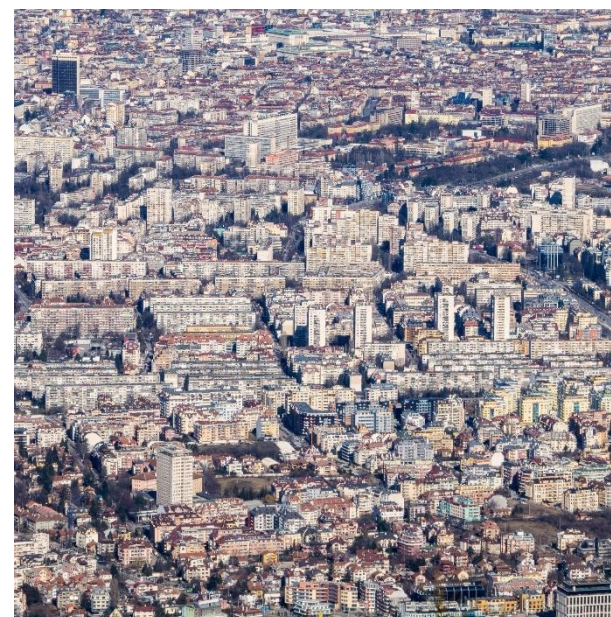
Céline Castel



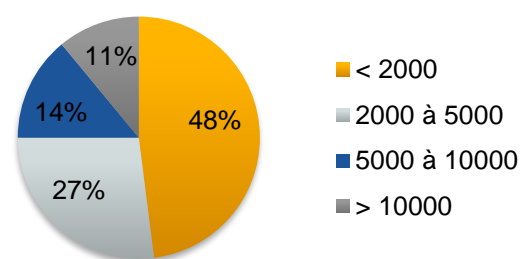
## Quelles communes ?

### Type d'EPCI

- ▶ 48% de communauté de communes
- ▶ 46% de communauté d'agglomération
- ▶ 11% de métropole



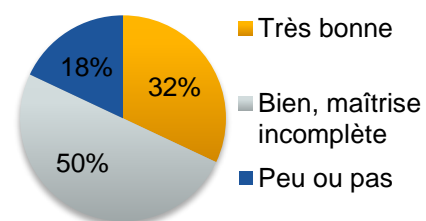
### Répartition du nombre d'habitants



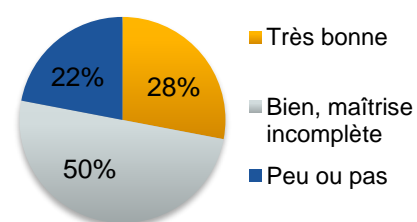
## Commande publique

### Connaissances

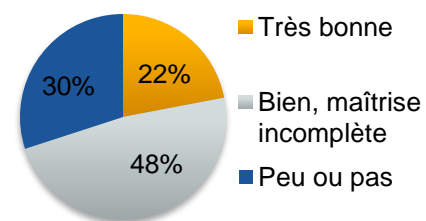
- ▶ Dans les communes des grands pôles, 18% des communes ne maîtrisent pas le dispositif des marchés publics simplifiés



- ▶ Les obligations de dématérialisation des marchés publics sont très bien connus de 28% des communes



- ▶ Les obligations de publication des données essentielles de la commande publique sont très bien connues dans 22% des communes

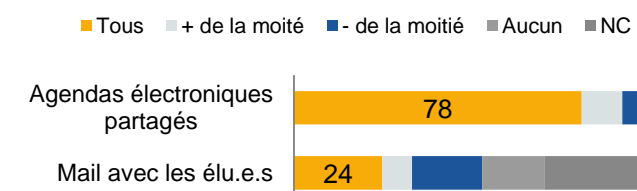


## Au sein de la mairie

### Équipements et usages

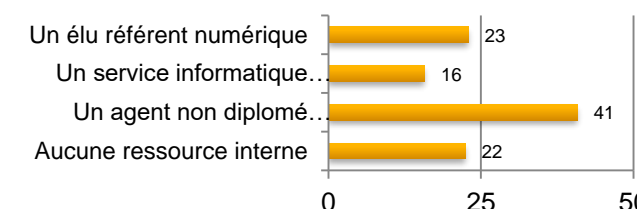
- ▶ 3/4 des agents administratifs utilisent des agendas électroniques

#### Les agents administratifs utilisent ...



- ▶ 22% des mairies ne disposent d'aucune ressource en interne, toutes < 10 000 hab.

#### Ressources disponibles en mairie



## À retenir

- ▶ Si les mairies forment régulièrement les personnels (70%), seuls 8% le font systématiquement
- ▶ Les principaux freins à la dématérialisation de la commande publique sont : les entreprises locales qui n'utilisent pas cette solution (60%) et la non maîtrise de la plateforme (47%) en mairie (seuls 10% pour les communes > 10000 hab)

Les communes disposent d'un nombre croissant de données à caractère public ou privé, et doivent se conformer aux diverses réglementations actuelles. Elles sont ainsi amenées à mettre en place un système de gestion de leurs données.

### Auteurs

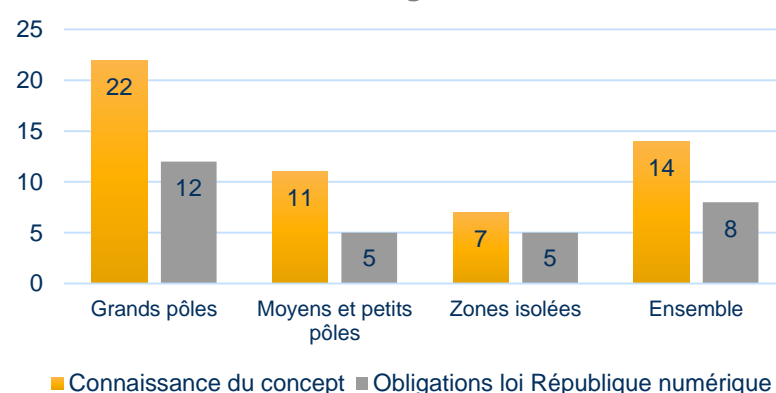
Pierre Le Bras  
Alice Billot-Grasset

### Partenaires

Céline Castel

### Ouverture des données publiques

Proportions de communes des différents pôles ayant un très bon degré de connaissance du concept de l'open data VS sa réglementation en vigueur

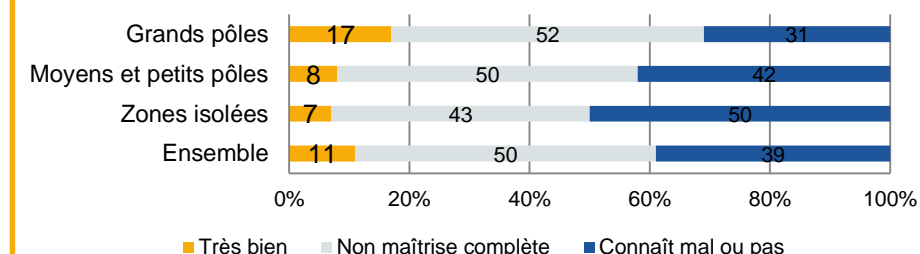


- ▶ Un **écart notable** entre la connaissance de l'open data et la réglementation qui l'encadre **dans les communes des grands pôles**
- ▶ Plus une commune est éloignée d'un grand pôle urbain, moins elle a de chance d'être au fait
- ▶ **60% des communes des zones isolées** connaissent **mal voire pas du tout** ce qui définit l'ouverture des données et la loi en vigueur

### Protection des données personnelles

- ▶ **7% des communes estiment très bien protéger les données personnelles** de ses administré-e-s (18% pour les communes de plus de 10 000 hab.) ; **les 2/3 estiment les protéger assez bien** et un **1/4 mal**

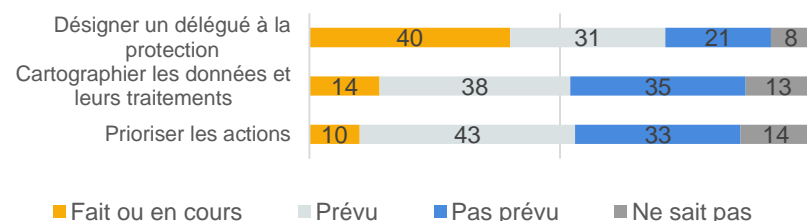
Connaissance des communes des réglementations concernant la protection des données (loi informatique et liberté et RGPD)



- ▶ Le degré de connaissance des obligations est **corrélé avec la proximité des communes avec les grands pôles**
- ▶ **6 communes de plus de 10 000 hab. sur 10** connaissent très bien leurs obligations (aucune les connaissent mal ou pas)

### Focus RGPD

Phases du processus de mise en place du RGPD : où en sont les communes bretonnes ?



- ▶ **> 50% des communes des grands pôles** ont désigné un DPD (95% dans les communes > 10 000 hab)
- ▶ **Près de 4 communes sur 10 des zones isolées** n'ont pas prévu de cartographier leurs données et traitements ou de prioriser leurs actions en lien avec la protection des données
- ▶ Beaucoup de communes n'ont aucune idée du processus



### En résumé

- ▶ **1 commune bretonne sur 10 s'est totalement appropriée** les réglementations en vigueur concernant l'ouverture des données publiques et la protection des données personnelles
- ▶ En juin 2018, **4 communes sur 10 les connaissent mal voire pas du tout**
- ▶ **Effet du « tout ou rien »** : soit les communes sont au fait sur les deux sujets, soit elles n'en maîtrisent aucun
- ▶ Nécessité de **multiplier les actions** pour informer les collectivités sur leurs obligations et les accompagner dans cette transition (cibler les communes des zones isolées)